

**Avis au public  
Règlement de la Circulation  
Modification temporaire**

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 1 mars 2019, confirmée par le conseil communal le 15 mars 2019, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

**Valable le 10 mars, le 17 mars, le 15 mai, le 13 octobre, le 20 octobre, le 27 octobre, le 17 novembre le 15 décembre 2019:**

- **Arrêt d'autobus (E,19) dans la route de Mondorf, entre l'entrée de la place de la Gare et la rue du Coin à Bettembourg;**

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 25 mars 2019.

Fait à Bettembourg, le 10 avril 2019.

**Jessica LOEVEN**  
Secrétaire Communal p.d.

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

